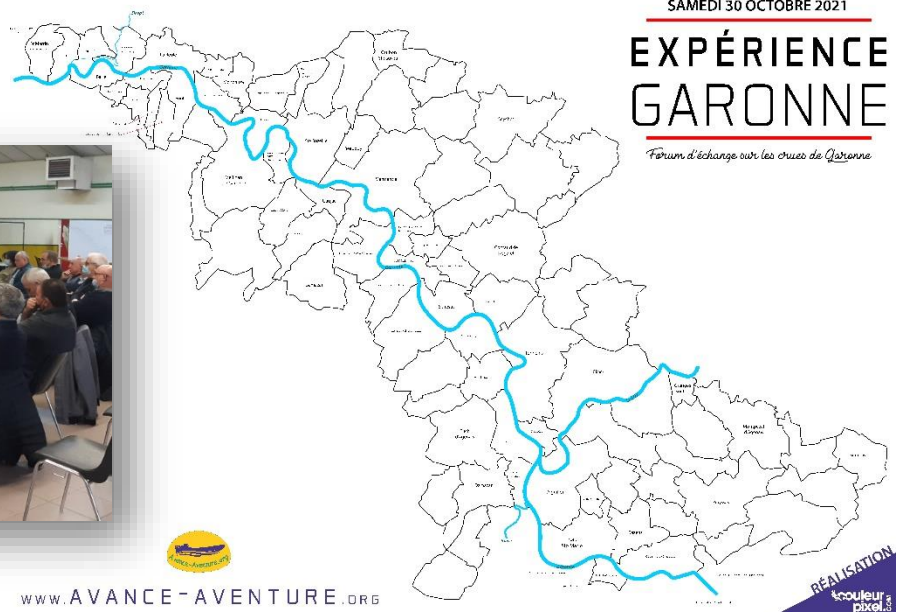
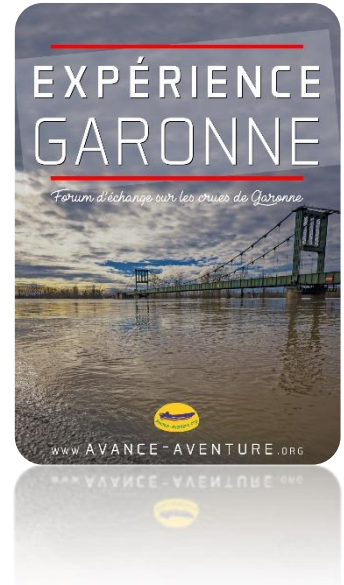


« Compte Rendu Forum Expérience Garonne » Samedi 30 octobre 2021

➤ Mot d'accueil Accueil et présentation du forum

- Jean Claude FEYRIT Ville de Marmande
Mr le maire Joel HOCQUELET est excusé, Jean Claude FEYRIT nous souhaite la bienvenue et précise-le soutien de la ville de Marmande aux l'acticités d'Avance Aventure.
- Jean Pierre MOGA Sénateur de Lot et Garonne
Mr le sénateur excuse Alexandre FRESCHI retenu à Paris et confirme leurs disponibilités pour apporter des réponses aux représentants de communes du territoire dans le cadre des crues de Garonne.
- Philippe TRIVANI Avance Aventure (3A)
Remercie les participants à ce premier forum Expérience Garonne, regroupant les communes inondables de la Communauté de Communes du Réolais, Val de Garonne Agglomération et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas. Il souligne aussi les invités excusés.
Les membres de l'équipe Avance Aventure sont également mis à l'honneur, plus particulièrement Didier DUTHURON et André TRIVANI Sauveteurs de Gaujac depuis toujours, qui ont su transmettre la passion du dévouement pour apprivoiser les crues de Garonne.



➤ Début des débats

○ Présentation de Avance Aventure

Avance Aventure est spécialisée dans l'organisation d'évènements sportifs ludiques en lien avec Garonne. L'association c'est diversifiée en proposant des formations permis bateaux.

Dans le cadre de cette activité, nous avons formé plusieurs membres de réserves communales voisines. Ce fut pour nous l'occasion d'échanger sur nos expériences crues de Garonne. De ces échanges sont nées la volonté d'organiser un forum « Expérience Garonne ».

Il est précisé que ce forum a pour but de partager ces Expériences Garonne, Avance Aventure n'a pas l'ambition d'expliquer les règles de vie des crues de Garonne.

Il est rappelé qu'Avance Aventure a également invité quelques intervenants techniques. 3A pourra également transmettre les questions sans réponse.

Il est demandé aux personnes présentes de poser ou de répondre aux questions suivant les thèmes proposés par les débatteurs.



○ Le débat est divisé en 4 étapes, en voici le récit.

▪ 1) Avant les crues

• Consigne de construction habitation

Il existe des règles départementales de construction ou d'aménagement en zone inondable. Quelque lien utile.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/inondation-submersion-r444.html>

<https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Revision-des-PPRI-de-l-agglomeration-bordelaise/La-revision-des-PPRI>

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/directive-inondation-a3070.html>

Plusieurs communes les complètes avec par exemple l'obligation d'avoir un portail sur le haut des balcons pour faciliter l'approche des secours, également des anneaux d'arrimages des bateaux, l'installation de bouteille de gaz en dehors des maisons d'habitation, ouverture des portails de clôture avant le début de la crue etc.....

La difficulté reste à informer ou à rappeler ces consignes aux habitants. Même si cela est noté sur le livret de bienvenue des communes.

Une harmonisation de ces consignes pourrait être faite sur notre bassin de crue. Avec une brochure papier et un lien sur les sites internet.

Le service civique (dispositif d'état) pourrait être utilisé pour informer les populations. La culture de vie sur le bassin semble se perdre.

Est-ce que les propriétaires bailleurs informent leurs locataires des règles et consignes ?

• Gestion des ouvrages de protection



Cette gestion est maintenant faite par les communautés des communes (GEMAPI) faucardage, entretien des ouvrages, sous le contrôle de référent de casier.

Par le passer le SIPI de Meilhan sur Garonne proposé aux pompiers de venir faire des manœuvres de gestion d'incendie sur les dignes de protection des crues, que des retours positifs.

- Réserve communale (RC), quels équipements, quelle organisation ?

Les communes réquisitionnent des hommes ainsi que du matériel pour composer les réserves communales. Les bénévoles issus des coteaux sont également très appréciés. Plusieurs collectivités sont propriétaires de matériels. Quelques associations de Sauveteurs loi 1901 sont présentes dans les villages en bord de Garonne, elles sont elles aussi propriétaires de matériels. En période de crue ces structures sont réquisitionnées par le maire et agissent sous sa responsabilité.

Problème, aujourd'hui la responsabilité et l'obligation des maires ne sont pas très claires et souvent contradictoires. Suite à la proposition de Mr le Sénateur les personnes présentes ont décidé de missionner Mr MOGA (sénateur du lot et Garonne) et Mr Alexandre Freschi (député du lot et Garonne) afin de clarifier le rôle et les fonctions des différents intervenants pendant les crues (SDIS , Reserve communale, Communauté des Communes, ...)

Question à Mr Le Député :

« Selon les communes les missions affectées à ces réserves varient. Certaines communes autorisent leurs bénévoles à transporter des personnes sur leurs bateaux soit pour aller au travail soit pour faire des évacuations. D'autres communes interdisent toute personne qui ne fait pas partie de la réserve communale de sécurité civile à monter sur les bateaux et limitent les missions à l'approvisionnement ou l'aide aux populations. Le constat étant fait de ces disparités et la responsabilité pénale des maires étant engagée, la question est posée de savoir quels sont les textes qui peuvent apporter aux élus un éclairage précis du cadre dans lequel leurs réserves communales peuvent agir ? »

- Prise et interprétation des informations crues de Garonne (Préfecture, VigiCrues)

<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=25>

On ne parlera pas des capteurs (vigirues) qui sont en panne ni des informations préfectorales qui arrivent souvent deux heures après ou avant, car tout cela n'est qu'une légende... précise Philippe TRIVANI

Il est noté que les informations vigicrues sont relativement fiables, et permettent aux élus d'organiser les actions réserves communales. On regrette toutefois les différences d'échelles de niveau qui peuvent porter à confusion.

Tout le monde s'accorde à dire que les niveaux d'eaux dans nos villes ou villages sont fonction des pluies en amont qui génèrent des débits des affluents Lot, Tarn et de la Garonne en amont. Que les autres affluents ne sont que des facteurs aggravants au même titre que la fonte des neiges.

La bonne méthode de lecture des informations vigicrues est donc de regarder les débits en amont du Lot, Tarn et Garonne

Nous avons noté que si on additionne les débits de la station de Villeneuve sur Lot (lot), et de Lamagistère (Garonne avec Tarn) on obtient environ le débit à Marmande 24 h après, et donc par correspondance le niveau d'eau (fiabilité 8/10)



Si on additionne les débits de la station de Cahors (lot), Moissac (Tarn) et de Verdun sur Garonne (Garonne en amont) on obtient environ le débit à Marmande 48 h après, et donc par correspondance le niveau d'eau (fiabilité 4/10). La fiabilité est plus faible car en amont il est procédé à l'ouverture des barrages qui modifie les débits.

Notre intervenant technique « Villeneuve Marine » à Villeneuve sur Lot confirme que pendant la dernière crue de février, le Lot a été vider devant son magasin.

Question posée par un élu, peut-on être prévenu de l'ouverture des barrages en amont ?

L'assemblée s'interroge sur l'interprétation de cette information (qui complique la prévision artisanale) et conclue qu'une prévision à 24 h est déjà satisfaisante pour organiser ou renforcer les réserves communales.

▪ 2) Pendant la crue

• Transmettre les informations à la population

Il est relevé que le système de sirène pompier actionné dans les villes n'est pas harmonisé, tout le monde ne sonne pas en même temps et pas forcément le même code.

Pas facile pour les habitants limitrophes de s'y retrouver (surtout pour les nouveaux habitants qui n'ont pas connu de crue)

La commune BARIÉ utilise le système GEDICOM (standard téléphone qui permet d'informer les contacts ciblés via l'ensemble des moyens de communication existants : SMS, e-mail, réseaux sociaux, messages vocaux, notifications push, etc. De son côté, l'utilisateur peut effectuer en temps réel le suivi de la campagne d'alerte) et en est très satisfaite.

D'autres optent pour le porte à porte (si pas beaucoup d'habitation)

• Réquisition réserve communale (RC)

Selon l'assemblée, la mobilisation des réserves communale se déroule relativement bien, certaines communes sont confrontées au vieillissement de la population et au manque de mobilisation des nouvelles générations (perte de culture crue de Garonne)

Question, les réserves communales sont-elles bénévoles ?

Réponse : oui pour l'ensemble des communes présentes

Toutefois, philippe TRIVANI fait remarquer que la plupart des entreprises demandent à leurs employés RC de poser des journées de congés.

Question à Mr Le Député :

« Les communes réquisitionnent des habitants pour composer les réserves communales et les entreprises demandent à leurs employés de poser des journées de congés pour justifier les jours d'absences. Est-il possible de rédiger une convention pour indemniser les entreprises qui libèrent les réserves communales ? (à l'image de ce qui se fait pour les pompiers bénévoles) »

• Organisation de l'assistance aux l'habitants

L'entraide commence avant le début de la crue, prévenir, mise en sécurité des biens et évacuation des personnes à risque. C'est souvent là que la difficulté commence, car les prévisions reçues évoluent très souvent et obligent à recommencer les actions, donc perte de temps et incompréhension des populations.

Pendant la crue, toutes les communes ne sont pas correctement équipées en matériel, souvent le matériel privé ou l'entraide entre commune voisine compense.

Le soutien du SDIS est essentiel, mais ne peut pas se substituer aux réserves communales qui connaissent mieux le terrain.



Une cartographie actualisée heure par heure avec les niveaux d'eaux pourrait faciliter les déplacements des secours. Philippe TRIVANI propose aussi de créer un jalon avec en extrémité une bouée qui pourrait être placé par les habitants afin de matérialiser le passage des secours (à l'image de ce qui se fait en montagne avec les jalons de couleur qui signalent le danger)

Dans les actions RC, on trouve en premier lieu : la surveillance, puis l'aide matérielle et en dernier l'aide à la personne, quand le SDIS ne peut pas intervenir.

- Surveillance des ouvrages

Les RC interviennent aussi sur la surveillance des ouvrages souvent sous le contrôle du référent de casier communautaire, pose de batardeaux, action sur les pelles et clapets, surveillance des digues.

Pour les batardeaux, historiquement avec des madriers bois. Certains ont été remplacés par des madriers en aluminium reconstitué. Toujours complété par des bâches plastiques.

Action sur les pelles et clapets, les riverains ne sont pas toujours informés s'interrogent sur la pertinence.

Surveillance des digues, relativement facile le jour devient très compliqué la nuit, sachant que le point critique (risque accrue de rupture) est au moment de la surverse. En cas de faiblesse, la pose de bâches préserve souvent les ouvrages.

- 3) Après la crue

- Remise en circulation des routes

Pas de remarques particulières, la remise en circulation est faite par les services communautaires ou départementales.

- Aide aux habitations inondés

Là encore, les RC sont mobilisés, avec le renfort d'autres habitants. Des bennes de collecte sont mis à disposition. Il semblerait que lors de la dernière crue des habitants ont profité de ce service pour nettoyer les propriétés.

Les dégâts sont surtout matériels, dus à un niveau d'eau supérieur aux prévisions ou un manque de respect des consignes avant crue.

- Contrôle ou réparations des ouvrages de protection

Sous la responsabilité des communautés des communes le contrôle et la réparation sont très coûteux. D'abord en réparation d'urgence, ensuite, l'été des réparations plus profondes.

La sécheresse semble être un facteur aggravant pour la rupture (l'eau de la fuite coule souvent claire), contrairement des nuisibles qui peuvent fragiliser les digues. Dans ce cas l'eau coule trouble et il y a urgence.

Les réparations sont de bonne qualité, il est rare de revoir une rupture au même endroit.

- Débriefing de la crue

La plupart des communes organisent des réunions après les crues pour perfectionner leurs actions.

▪ 4) Quels services peut apporter Avance Aventure

- Formation permis bateaux
- Mise en relation avec nos partenaires qui peuvent être fournisseurs de matériel réserve communale
- Facilite la cohésion de groupe et la pratique du motonautisme en participant aux évènements loisirs.3A
- Avance Aventure est propriétaire et a la volonté de continuer à investir dans du matériel qui pourrait compléter les réserves communales.
- Il est effectivement possible d'envisager la création de patrouille motonautique Avance Aventure pour la surveillance des ouvrages

Avance Aventure ne peut pas se substituer à la réserve communale



○ Fin du forum « Expérience Garonne »

Après 2 heures de débats, l'équipe Avance Aventure remercie la participation des intervenants, l'ensemble des trois communautés des communes était bien représenté. Expérience Garonne se termine par un moment de convivialité. En souhaitant à tout le monde, une saison paisible.

La richesse des échanges nous projette déjà vers une deuxième édition d'Expérience Garonne...

